

S.E.M.H.V.

Conditions de développement de la Mérule

- *Humidité*
- *Confinement*
- *Obscurité*
- *Présence de bois ou dérivés*



REFERENTIEL MERULE SEMHV R17-001



STATION D'ÉTUDES MYCOLOGIQUES DES HAUTES VOSGES

SEMHV—10, rue Gambetta
88102 Saint Dié des Vosges BP 100 63

Téléphone : 03.29.57.14.97
mail : semhv@merule-expert.com

www.merule-expert.fr

Préconisations en matière de traitement

Les Mérules *Serpula lacrymans* ou *Serpula himantoides* (bien moins courante mais néanmoins présente) demande un lourd traitement chimique par injection, qui nécessite les étapes suivantes :

1. La dépose des matériaux, cloisons, enduits.
2. Dépose des bois cariés par une pourriture cubique.
3. Le décrépisage, piquetage, brossage des murs
4. Le brûlage des murs (voire du sol), pour, d'une part, brûler les spores (quand elles sont présentes) et d'autre part, brûler le mycélium souvent niché dans des endroits profonds et inaccessibles. Ce brûlage a aussi l'avantage de carboniser ce mycélium et donc de bien voir la zone infestée !)
5. Le perçage de trou d'injection tous les 25 à 30 cm, en quinconce, sur les 2/3 de l'épaisseur du mur.
6. L'injection de fongicide (Disposant d'une AMM, dans la destination TP10) dans les maçonneries.

Fascicule de documentation pour le traitement par air chaud :

1. FD CEN TR 15003 du 6 mars 2013 pour l'Europe.

2.

Il n'existe aucune nomenclature spécifique concernant les déchets du BTP infestés par la mérule.

Les fausses affirmations et les erreurs



Serpula est du genre féminin, il s'agit donc d'**une mэрule** (féminin) on parle donc de : **LA MERULE** et non pas du Mэрule.

Il est souvent écrit, y compris dans des documents normatifs ou des référentiels, que la mэрule à besoin d'un minimum de 20° C pour se développer : **c'est faux**.

La grande majorité des mэрules se développent dans des maisons abandonnées, non habitées et donc non chauffées, ou dans des caves qui atteignent difficilement des températures de 12° à 15° maximum. La chaleur n'a donc pas d'incidence notable sur le développement de la mэрule. Elle croît très bien entre 5 et 26°.

D'autre part si le bois est nécessaire pour le bon développement de la mэрule, il n'est pas nécessaire pour la naissance du champignon, qui peut se développer sur des dizaines de m² sur de la pierre, du crépi, des murs bruts ou des agglomérés, sans la moindre présence de bois !

Et si l'obscurité est nécessaire pour que la spore puisse germer et que le mycélium (partie végétative qui dégrade le bois) se développe, il faut un minimum de lumière pour que le sporophore (fructification) puisse se développer.

Les champignons sont tout au plus, nuisibles. Le diagnostic mycologique réalisé par la SEMHV, non obligatoire, permet cependant de détecter les champignons présents dans le bâti.

Les pourritures cubiques

Les pourritures sont produites par l'action enzymatique du mycélium des champignons dans le bois, qui décompose les molécules de cellulose, hémicellulose et lignine principalement.

La pourriture (ou carie) brune, cubique

Elle est causée par des champignons spécialisés dans la dégradation de la cellulose et de l'hémicellulose appartenant à la classe des Basidiomycètes (dont la Mэрule). Elle détruit la structure du bois. A un stade avancé de la pourriture, le bois perd une grande partie de sa densité brute et de sa résistance à la traction et à la flexion. La lignine restante, plus ou moins modifiée, donne alors au bois décomposé sa couleur brune foncée, car une grande part de la lignine brune subsiste, alors que la cellulose claire est détruite.

Si la mэрule produit effectivement une pourriture cubique, elle n'est donc pas la seule. En effet quelques 2000 espèces et plus, décomposent la cellulose et produisent une **pourriture cubique**.

Le fait de découvrir une pourriture cubique dans le bois, ne signifie en rien qu'il s'agisse d'une mэрule. Seule l'observation du mycélium au microscope et quelques observations des facteurs organoleptiques du champignon, par une personne compétente, permet de justifier qu'il s'agit bien d'une mэрule.

Les champignons n'étant pas des animaux, ils ne digèrent pas le bois, ils absorbent les molécules. Il sont dit : **absorbobrophes**.

On parle d'**infestation** par les champignons, et non pas d'infection (réservée aux virus et autres bactéries).

Hyménophore (partie fertile produisant les spores) de la Mэрule



Mycélium (partie végétative) souvent cachée de la Mэрule



PAS D'EAU

PAS DE CHAMPIGNON

Assurez une parfaite ventilation



SEMHV® SAS - © 2022

10, rue Gambetta
88102 Saint Dié des Vosges BP 100

Téléphone : 03.29.57.14.97.
E-mail : semhv@merule-expert.com
www.merule-expert.fr